



Anncely, le 19 mars 2021

**Madame Sandrine CABOT**  
**Directrice de la CPAM de la Haute-Savoie**

Madame la Directrice,

Les Organisations syndicales CFE-CGC, CFDT et CGT demandent :

- L'application stricte des consignes rappelées lors de la conférence de presse du 18 mars 2021 pour l'ensemble des salariés à compter de ce lundi 22 mars 2021, à savoir :  
Le télétravail à 100% est la règle **pour l'ensemble des salariés** dont l'activité peut être exercée à distance. Le retour sur site se fait à la demande expresse du salarié à raison d'une journée par semaine.
- Et dans ce contexte de ne pas obliger à un retour sur site lors d'une absence à la demi-journée comme réclamé lors des différentes instances.

Les organisations syndicales espèrent par ce courrier la reprise du dialogue avec l'ensemble de vos représentants du personnel et la mise en œuvre des dispositions demandées ci-dessus.

Veillez agréer, Madame la Directrice, nos salutations distinguées.

**Les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et CGT**

**Copie transmise à :**

- M. BALMONT Inspecteur du travail